

PONANT s'engage à améliorer le bien-être au travail des navigants non communautaires



Révision des minimums conventionnels, décompte des heures supplémentaires, couverture sociale : le 8 septembre, PONANT et la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) ont signé un accord collectif le premier en France dans le secteur de la croisière. Un accord qui s'inscrit dans la feuille de route « Explore to inspire » portée par Hervé Gastinel, Président de PONANT, qui valorise la dimension humaine et sociale au cœur de la stratégie de montée en gamme, d'internationalisation et de responsabilité sociétale d'entreprise.

Reconnue comme la plus grande organisation mondiale du secteur des transports, ITF crée du lien entre près de 700 syndicats de 150 pays, se faisant ainsi la voix de 20 millions de salariés du transport à travers le monde. Six ans de négociations, menées entre 2016 et 2022, ont permis de traiter l'ensemble des sujets sociaux pour les gens de mer marins MLC* embarqués sur les navires, hormis les Européens qui bénéficient eux de leurs propres régimes nationaux. Des conditions de recrutement, aux salaires, en passant par la couverture sociale, le temps de travail et les conditions liées aux ruptures de contrat, l'ensemble des sujets a ainsi été couvert.

Parmi les avancées sociales qui entreront en vigueur dès le 1er janvier prochain à bord de tous les navires de la flotte PONANT, citons le décompte des heures supplémentaires dès la 44e heure (au lieu de la 48e jusqu'alors), la révision des salaires minimum conventionnels pour le personnel d'exécution, la prolongation de la période de soin en arrêt de travail ou encore la revalorisation des compensations décès et invalidité.

L'accord ITF négocié par François Vielfaure, Conseiller Spécial Opérations Maritimes et Thomas Verdier-Fuentes, Directeur Armement s'inscrit dans la feuille de route RSE de la compagnie maritime, dans laquelle le pilier central est dédié aux collaborateurs. Une décision capitale selon Thierry Le Carpentier, Directeur des Ressources Humaines : « PONANT est avant tout une aventure humaine, solidement ancrée par quatre valeurs : bienveillance, responsabilité, esprit pionnier et savoir-faire. Pleinement conscient que c'est grâce à l'implication de nos collaborateurs que PONANT conserve le cap, contre les crises sanitaire et économique qui ébranlent le monde, les équipes Relations et Ressources humaines et Exploitation travaillent constamment à l'amélioration du bien-être au travail, au développement des compétences et à l'inclusion ».

La signature de l'accord, qui s'est tenue le jeudi 8 septembre dans les locaux de la compagnie à Marseille, a réuni autour de l'équipe mobilisée pour cette longue négociation Pascal Pouille, Coordinateur ITF France et Hervé Gastinel, Président de PONANT. « Cet accord est un engagement majeur qui positionne PONANT au meilleur niveau social, à l'échelle internationale. Nos marins peuvent en être fiers » conclut Hervé Gastinel.

*Maritime Labour Convention, Convention du travail maritime

À PROPOS DE PONANT -

Explore to inspire: explorer pour mieux comprendre, apprendre, partager et protéger. PONANT s'engage depuis plus de 30 ans pour un tourisme plus responsable et des voyages d'exploration porteurs de sens. La flotte sous pavillon français est composée de 13 navires de petite capacité, dotée d'équipements environnementaux dernière génération. Avec PONANT, l'exploration est raffinée, authentique et source d'inspiration. Plus d'informations sur <u>www.ponant.com</u>

Contacts Presse | Flavie de Lachapelle +33(0)4 88 66 64 38 | Sonia Bukowski +33(0)4 26 84 24 02 | presse@ponant.com

#PONANT/ #INSTANTPONANT

© Crédits photos : ©PONANT/Tamar Sarkissian

